



Procès Verbal Conseil de Communauté Du 26 Février 2020

Le vingt-six février deux mille vingt, à 18h00, le Conseil Communautaire du Pays de Mirepoix, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale à Moulin-Neuf, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MICHAU.

Membres présents :

Jean-Jacques MICHAU, Nicole QUILLIEN, Simone VERDIER, Henri BARROU, Christian CIBIEL, Alain TOMEO, Nicole BASSET, Dominique BRETTE, Alain PALMADE, Rolland SANCHEZ, Jean HUILLET, Jean BLAVIT, Eric FLEURY, Pierre GARCIA, Monique LE MINEZ, Christian MASCARENC, Serge MICHAU, Michel MORELL, Lucien PALMADE, Mariette ROUGE, Arlette ROMERA, Alain SERVANT, Paul SOULA, Jean-Pierre WIDMANN, Mathilde DERAMOND, Annie LEOTARD, Marie-Françoise ALBAN, Xavier CAUX, Sébastien BERTRAND, Grégory BALARD, Claudine CAMOU, Marie-Christine JOLIBERT, Alain BOULBES, Francis CHAUVRY, Pierre ROUGE, Fabien CATALA, Michel MIEULET, Emmanuel FABRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Francis BONNET à Michel MORELL, Valérie ANSELME à Jean BLAVIT, Jacques ESCANDE à Pierre ROUGE

Le Conseil Communautaire désigne Monsieur Henri BARROU secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil du 16 décembre 2019

Le Procès Verbal du conseil communautaire du 16 décembre 2019 a été adopté à l'unanimité.

2. Priorisation des dossiers DETR 2020

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que des dossiers de demandes de subventions dans le cadre de la DETR 2020 ont été déposés avant le 31 décembre 2019.

Les services de l'État demandent de prioriser ces dossiers.

Monsieur le Président propose l'ordre suivant :

- n°1 : Voirie intercommunale et voirie opération sous mandat
- n°2 : Requalification d'une friche industrielle en ateliers et bureaux communautaires
3^{ème} tranche
- n°3 : Montée en qualité de la signalétique touristique
- n°4 : Locaux « France Services »
- n°5 : Parking public des équipements sportifs de Mirepoix

Adopté à l'Unanimité

3. Précision de la décision concernant l'acquisition du bâtiment de la Maison d'Assistants Maternelles

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que lors du dernier conseil communautaire en date du 16 décembre 2019, il a été décidé favorablement de l'acquisition du bâtiment qui occupe actuellement la Maison d'Assistants Maternelles.

Il propose d'apporter les précisions suivantes à cette décision :

- Le bâtiment se situe sur la parcelle cadastrée C 1585 à Mirepoix,
- Le prix d'achat a été fixé à 180 000 € TTC,
- La désignation de Maître Cathala, Notaire à Mirepoix pour la réalisation de l'acte pour le compte de la Communauté de Communes

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Président précise que les services des domaines ont été saisis courant janvier pour une évaluation domaniale. Ces services n'ont pas émis d'observations particulières et ont estimés le prix de la maison à 180 000 €

4. Révision allégée du PLU de Montbel : Bilan de concertation et arrêt du projet

Arrivée de Monsieur ROUGE

Par délibération en date du 16 décembre 2019, le Conseil communautaire du Pays de Mirepoix a prescrit la révision allégée du PLU de Montbel et a défini les modalités de la concertation.

La mise en révision allégée du PLU vise à permettre l'aménagement d'un éco-village de cabanes aux abords du lac à niveau constant de Montbel, dont l'emprise se situe sur des espaces en zone naturelle agricole du PLU actuel.

Le projet, qui mise sur une grande qualité architecturale, paysagère et environnementale, permettra de :

- développer le tourisme sur le lac de Montbel ;
- offrir un hébergement touristique complémentaire à l'existant ;
- permettre la réalisation d'un projet ambitieux d'un point de vue architectural, paysager et environnemental.

L'intégration du projet induit des modifications à apporter au document d'urbanisme : modification du règlement graphique, du règlement écrit et création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation.

Les éléments du dossier ont été produits par le bureau d'études ATU. Une évaluation environnementale du projet a été menée par des écologues (Nymphalis et Association des Naturalistes de l'Ariège).

BILAN DE LA CONCERTATION

La Communauté de communes du Pays de Mirepoix a défini dans la délibération en date du 16 décembre 2019, les modalités de concertation mises en place pour informer les habitants de la procédure en cours :

- mise à disposition d'un registre en Mairie et au siège de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix ;
- information par voie de presse et sur le site Internet de la Communauté de communes du Pays de Mirepoix ;
- mise à disposition du dossier au fur et à mesure de son élaboration.

Ces modalités ont été mises en œuvre.

Aucune observation n'a été inscrite sur les registres.

Une annonce a été publiée dans La Gazette Ariégeoise du 10 janvier 2020 pour informer les habitants de la procédure en cours et des modalités de concertation prévues.

Au vu des éléments présentés ci-dessus, les modalités de la concertation ont été respectées durant la procédure de révision allégée du PLU de Montbel.

PRESENTATION DU DOSSIER DE REVISION ALLEE SOUMIS A L'ARRET

Le dossier de révision allégée est constitué des pièces suivantes :

- Notice
- Règlement écrit de la zone AUI1
- Zonage
- Orientation d'Aménagement et de Programmation

Considérant qu'il ressort du bilan de la concertation tiré par le Président que les modalités de la concertation prévues dans la délibération du 16 décembre 2019 ont bien été respectées, Considérant que le projet de révision allégée du PLU de Montbel est prêt à être transmis pour avis à la commune de Montbel et soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées dans le cadre d'un examen conjoint,

Monsieur le Président propose l'approbation du bilan de concertation et l'arrêt du projet de révision allégée du PLU de Montbel

Adopté à l'unanimité

5. Convention France Services

Arrivées de Monsieur CATALA et Monsieur MIEULET

Le 01^{er} janvier 2020 a eu lieu la labellisation de la maison de service au public de Mirepoix en tant que « France Services ».

Une convention tripartite avec les services de l'État, les représentants des gestionnaires et des opérateurs France Services permet de définir les objectifs et notamment :

- les modalités d'organisation et de gestion des France Services présentes dans le département,
- l'organisation des relations entre les gestionnaires des France Services et les représentants locaux

Monsieur le Président propose à l'Assemblée la signature de cette convention

Vote pour : 34

Vote contre : 2 (Madame ROMERA, Monsieur MASCARENÇ)

Abstentions : 4 (Madame DERAMOND, Monsieur BLAVIT, Monsieur WIDMANN et Monsieur BLAVIT par procuration de Madame ANSELME)

6. Conventions de mise à disposition avec la Mairie de Mirepoix

Deux agents de la piscine intercommunale sont mis à disposition auprès de la commune de Mirepoix. Les conventions signées en 2016 avec la Mairie de Mirepoix sont arrivées à terme.

Monsieur le Président propose de renouveler ces conventions, sur les mêmes modalités à savoir :

- 1 agent mis à disposition 8h par semaine pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts,
- 1 agent mis à disposition 10,5h par semaine pour l'assistance aux cours d'éducation physique à l'école Jean Jaurès,
- Durée de la convention : 1 an renouvelable 3 fois

Adopté à l'unanimité.

7. Convention de mise à disposition de services et de participation aux frais pour l'entretien de la base de loisirs avec la commune de Lérans

Le CGCT dans son article L5211-4-1-II, prévoit la possibilité de conventionnement entre une communauté de communes et une de ses communes membres pour le partage de service.

L'entretien de la base de loisirs située en bordure du lac sur la commune de Lérans nécessite des interventions régulières sur le site. La mairie de Lérans dispose de services techniques basés sur la commune.

Une convention, qui est arrivée à terme, fixe les modalités du partage des services techniques municipaux de Lérans.

Monsieur le Président propose le renouvellement de cette convention sur la base des principes suivants:

- Participation de la CCPM pour les prestations et consommables nécessaires à cet entretien
- Remboursement à la commune du montant des impôts fonciers dus pour ces équipements
- Compensation des interventions sur la base d'un récapitulatif financier remis par la commune
- Durée de cette convention : 6 ans.

Adopté à l'unanimité.

8. Avenant à la convention de mise à disposition de locaux de la Mairie de Mirepoix pour l'Office de Tourisme intercommunal

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des transferts de compétences et pour une meilleure gestion des services et des équipements, des conventions de mise à disposition de locaux ont été passées. La convention concernant la mise à disposition de locaux de la Mairie de Mirepoix pour l'Office de Tourisme intercommunal est arrivée à échéance et est reconductible par avenant.

Monsieur le Président propose son renouvellement dans les mêmes termes que précédemment soit :

- Utilisation de l'espace d'accueil et de 2 bureaux
- Participation aux frais d'entretien et aux consommations de fluides et énergies
- Durée de la convention : 6 ans

Adopté à l'unanimité.

9. Avenant à la convention de mandat avec le SDE09 concernant la gendarmerie

Par courrier en date du 13 janvier dernier, le SDE09 nous a transmis le décompte définitif de la viabilisation et de la desserte électrique interne comprenant notamment l'éclairage de la gendarmerie.

La participation de la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix est décomposée comme suit :

	Convention initiale (délibération n°2017-080)	Décompte définitif
Desserte électrique interne	6 300.00 € HT	4 835.20 € HT
Éclairage gendarmerie	43 201.78 € TTC	43 652.87 € TTC
Participation à la viabilisation	14 428.00 € HT	15 016.58 € HT
Total à verser au SDE09	63 929.78 €	63 504.65 €

Il ressort de ce décompte définitif une baisse de 425.13 €

Monsieur le Président propose d'accepter ce décompte.

Adopté à l'unanimité.

10. Convention de service commun secrétariat

Point retiré de l'ordre du jour.

11. Convention d'objectif avec l'association Fil en Trope (MIMA)

L'association Fil en Trope organise le festival de la Marionnette sur le territoire intercommunal et s'investit durant l'année dans l'animation culturelle du territoire.

Une convention définit les conditions du soutien financier apporté par la Communauté de Communes à l'édition annuelle du festival et à l'organisation d'actions en partenariat durant l'année hors période du festival.

Monsieur le Président propose de poursuivre le partenariat avec cette association pour l'année 2020 dans les mêmes conditions que les années précédentes, soit :

- le versement d'une aide de 12 000 € pour soutenir le festival de la marionnette,
- le versement d'une aide de 1 000 € pour le développement des actions sur l'année,
- le maintien de l'aide de 2 000 € en soutien à la résidence de territoire

Monsieur le Président demande l'autorisation de signer la convention d'objectif 2020 dans ces termes.

Adopté à l'unanimité.

12. Convention avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM)

Depuis 2015, l'espace initiatives accueille un point relais pour les particuliers employeurs. Ce partenariat avec la Fédération des Particuliers Employeurs (FEPEM) permet un accompagnement avec la mise en place d'outils pratiques, d'expertise et de conseils sur le territoire.

Monsieur le Président propose la signature par la Communauté de Communes d'une convention pour la poursuite du partenariat avec la FEDEM pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

13. Convention fourrière animale avec la SPA de Mirepoix

Le service de fourrière pour les chiens et chats est confié à la Société Protectrice des Animaux de Mirepoix. Elle permet la « mise en fourrière » des animaux déposés avec autorisation municipale.

Un conventionnement, géré par le siège de la SPA, fixe les conditions d'interventions et le montant de la participation financière. La proposition de renouvellement de la convention pour l'année 2020 fixe :

- Le tarif par habitant à 1.19 €
- Pour une population (source INSEE) au 01/01/2019 : 10 543
- Redevance pour 2020 : 12 546.17 €

Le Président propose à l'Assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Adopté à l'unanimité.

14. Cotisation 2020 au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)

Arrivée de Monsieur FABRE

La participation de la Communauté de Communes au PETR pour l'année 2020 est appelée pour un montant de 14 791 €.

Monsieur le Président propose de verser la participation de la Communauté de Communes dès le mois de mars sur le budget 2020.

Adopté à l'unanimité.

15. Demande d'aide au Conseil Départemental pour les Ateliers de mobilisation 2020

En 2019, l'EISE a mis en œuvre un projet de « mobilisation des personnes isolées » par le biais d'ateliers tout en impliquant les usagers de ce dispositif à être acteur dans l'organisation.

Ce projet se termine le 10 mars prochain. Monsieur le Président propose de déposer un nouveau projet et de solliciter une subvention de 13 000 € auprès Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

16. Fleurissement des communes- Programme 2020

Dans le cadre de sa compétence tourisme, chaque année depuis 2016, la Communauté de Communes participe au fleurissement des communes.

Monsieur le Président propose cette année la reconduction de la participation au fleurissement des communes dans les mêmes conditions que les années précédentes soit : une aide plafonnée à 400 € TTC, soit 50% pour les plans et jardinières, soumise à présentation de facture.

Adopté à l'unanimité.

17. Projet Éducatif Intercommunal et Projet Éducatif de Territoire

Le Projet Éducatif Intercommunal (PEI) et Projet Éducatif de Territoire (PEDT) avaient été validés pour une année scolaire 2018-2019 par les instances départementales.

A la suite d'échanges avec les partenaires, Monsieur le Président propose de renouveler ces contrats et d'apporter des modifications pour sa poursuite jusqu'en 2022.

Adopté à l'unanimité

18. Attribution de fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants

Les communes de Viviès et Sainte Foi ont déposé une demande de subvention dans le cadre du fonds de concours aux communes de moins de 200 habitants.

Monsieur le Président informe que ces deux communes répondent aux modalités d'octroi au fonds de concours 2020 et propose l'attribution du fonds de concours suivant pour chaque commune :

Communes	Objet	Montant fonds de concours
Viviès	Restauration de l'Église	5 000.00 €
Sainte Foi	Aménagement du cimetière	4 236.83 €

Le Conseil Communautaire approuve la proposition de Monsieur le Président.

Adopté à l'unanimité.

19. Fonctionnement et tarifs de la Piscine

Monsieur le Président rappelle la réouverture prochaine de la Piscine.

Une concertation avec le Club de Natation de Mirepoix est en cours pour le développement d'une offre d'activités supplémentaires au public.

Monsieur le Président propose que celles-ci puissent être déléguées à une ou plusieurs associations. Le principe étant d'ouvrir au maximum ces activités sans pour autant générer davantage de déficit.

Les tarifs, les horaires et le règlement de la piscine ont besoin d'être précisés et actualisés. Afin de permettre les encaissements dès la réouverture, Monsieur le Président propose de lui confier une délégation pour leur actualisation.

Adopté à l'unanimité.

20. Création de deux postes éducateurs des activités physiques et sportives pour la Piscine

Le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

A la suite du reclassement d'un éducateur des activités physiques et sportives reconnu inapte définitivement à son poste, il est nécessaire de recruter deux maîtres-nageurs pour ce remplacement et pour permettre l'ouverture de l'équipement sur une plus grande amplitude.

Le Président propose la création de deux postes d'éducateurs des activités physiques et sportives à temps non complet annualisé.

Adopté à l'unanimité.

21. Comptes de gestion 2019 du budget général et du budget annexe de la ZA du Rada

21.1 – Comptes de gestion du Budget Général de la Communauté de Communes

Monsieur le Président présente le compte de gestion du budget général 2019.

Les résultats du compte administratif sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Madame la Perceptrice.

Résultats de clôture de l'exercice 2019 :

	Résultats de clôture 2018	Affectation du résultat	Résultats d'exécution 2019	Résultats de Clôture 2019
Investissement	3 509 978.64 €		- 2 978 178.54 €	531 800.10 €
Fonctionnement	1 243 116.41 €		455 468.61 €	1 698 585.02 €

Ce compte de gestion est proposé au vote.

Adopté à l'unanimité.

21.2 - Compte de gestion du budget annexe de la Zone d'Activités du Rada

Monsieur le Président présente le compte de gestion du budget annexe de la ZA du RADA 2019.

Les résultats de clôture du compte administratif du budget annexe sont identiques à ceux du compte de gestion dressé par Madame la Perceptrice.

Les résultats de clôture pour 2019 se présentent comme suit :

	Résultats de clôture 2018	Affectation du résultat	Résultats d'exécution 2019	Résultats de Clôture 2019
Investissement	- 1 438 333.09 €		- 18 642.91 €	- 1 456 976.00 €
Fonctionnement	395 133.76 €		11 562.42€	406 696.18 €

Le compte de gestion est proposé au vote.

Adopté à l'unanimité.

22. Comptes administratifs dont restes à réaliser des Budget Général et Budget Annexe de la ZA du Rada

Vote des Comptes administratifs

A - Budget Général 2019

Les prévisions de dépenses de la **section de fonctionnement** pour l'année 2019 s'élevaient à 7 873 264 €.

Ce montant comprenait l'autofinancement de la section d'investissement pour 251 948 € et des dépenses imprévues pour 340 000 €. Les écritures d'amortissement des biens s'élevaient à 205 690.39 €. Ce qui ramène les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement hors dépenses imprévues (DRF) à 7 075 625.61 €. Sur cette base, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement pour 6 671 557. 58 € est de 94.29 %. Les charges de personnel représentent 40 % des DRF, soit 2 680 660 €. Les atténuations de charges du compte 6419 (aides pour les contrats aidés et indemnités journalières correspondant aux absences) se sont élevées à 653 352 €, ce qui ramène les charges salariales à 30% des DRF.

Pour les recettes de cette même section, les prévisions se montaient à 7 873 264 €. Elles prenaient en compte le report des excédents des exercices antérieurs de 1 243 116.41 €, soit une prévision de recettes nouvelles de 6 630 147. 59 € dont 6 428.15 € correspondant aux amortissements des subventions d'équipements.

Les recettes réelles de fonctionnement prévues pour 6 623 719.44 € ont été réalisées pour 6 795 102.72 € soit 102% des prévisions.

Les recettes liées à la fiscalité représentent 67 % des recettes réelles de fonctionnement encaissées sur l'exercice et se montent à 4 455 737 €.

Pour la **section d'investissement**, les dépenses se sont élevées à 4 343 263.62 €.

Les principaux postes de dépenses concernent :

- les travaux de voirie des communes et autres opérations sous mandat pour 506 093€
- les travaux de voirie de compétence intercommunale pour 560 770 €
- les remboursements du capital des emprunts pour 167 874 €
- les travaux pour les locaux annexes et ateliers pour 519 686 €
- les travaux de la gendarmerie pour 1 102 155 €
- la première tranche des travaux de la piscine pour 699 088 €
- les bureaux d'étude pour le PLUi pour 86 634 €
- les travaux d'aménagement des berges du lac à Montbel pour 264 597 €.
- Fonds de concours versés aux communes pour 42 832 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 365 085.08 € et se décomposent comme suit pour les principaux postes:

- la part des communes et la DETR des travaux de voirie sous mandat pour 1 270 361€
- la DETR sur les travaux de voirie et les participations des communes pour 299 792 €
- les subventions d'équipement pour les autres opérations en cours pour 797 770 €
- le FCTVA pour 61 830 €
- en écritures d'ordre : les amortissements pour 205 690 €

Le Président sort de la salle et cède la présidence à Monsieur Alain PALMADE qui présente les comptes administratifs au vote.

Les résultats d'exécution globaux sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Investissement	4 343 263,62 €	1 365 085,08 €
Fonctionnement	6 671 557,58 €	7 127 026,19 €

Les restes à réaliser (RAR) sont les dépenses d'investissement engagées dans l'exercice mais pas mandatées et recettes d'investissement notifiées mais pas encore encaissées.

Pour 2019, ces RAR correspondent à :

En dépenses : 1 804 251.47 €

En recettes : 2 823 462.28 €

Ces RAR seront reportés au budget 2020.

L'exécution du compte administratif du **Budget Général** est proposée au vote.

Adopté à l'unanimité.

B - Budget Annexe de la ZA du Rada 2019

Le compte administratif de ce budget annexe comprend les réalisations suivantes :

Dépenses réelles 2019	7 080,49 €
011 Charges à caractères général	
63512 Taxes foncières	7 047, 00 €
60611 Consommation d'eau	33,49 €

Une fois les écritures d'ordres passées, (pour constater le stock de terrains,) les résultats sont les suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats d'exécution 2019
Investissement	1 445 413,58 €	1 426 770,67 €	- 18 642,91 €
Fonctionnement	1 440 898,16 €	1 452 460,58 €	11 562,42 €

L'exécution du compte administratif du Budget annexe est proposée au vote.

Adopté à l'unanimité.

Le Président revient dans la salle et Monsieur Alain PALMADE lui rend la présidence.

23. Reprises des résultats au budget général et au budget annexe de la ZA du RADA

Monsieur le Président expose les reprises de résultats au budget général et au budget annexe de la ZA du Rada.

A - Budget Général

Les résultats à reprendre au budget 2020 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	1 698 585.02 €
Excédent d'investissement	1 551 010.91 €

Sans affectation des résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

B - Budget annexe de la ZA du Rada

Les résultats à reprendre au budget 2020 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	406 696.18 €
Déficit d'investissement	- 1 456 976.00 €

Les reprises des résultats au budget général et au budget annexe sont proposées au vote.

Adopté à l'unanimité.

24. Budget Général 2020

Le budget qui est présenté, dont les contours et les enjeux ont été discutés en Bureau et en Commission administration générale et finances, intègre l'ensemble des moyens nécessaires afin d'assurer le fonctionnement des services et mettre en œuvre les projets décidés.

Il n'intègre pas de nouvelles actions pour laisser au conseil issu des élections prochaines le soin de décider de nouvelles actions. Des sommes inscrites en dépenses imprévues y pourvoiront éventuellement.

Nous ne disposons pas des bases fiscales, il reviendra donc au prochain conseil de voter les taux avant le 30 avril. Pour ce budget, nous avons inscrit des sommes en prenant l'hypothèse de bases et de taux identiques à ceux de 2019 (sauf pour la TH où nous avons inscrit une recette inférieure)

➤ Section de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 : +4% par rapport aux prévisions du BP à 2019

Quelques éléments d'information et de contexte :

- Le coût du traitement des déchets, facturé par le SMECTOM, connaîtra une augmentation de 8,6 % en 2020.
- L'animation du Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat représente la somme de 60 000 €. Coût aidé par les subventions des partenaires.
- La poursuite de l'animation de la Charte forestière et ses actions : Edition d'un annuaire forestier et la réalisation du schéma desserte.
- La finalisation de l'atlas de la biodiversité,
- ...

Le total des dépenses du chapitre 011 se monte à 2 377 860 €.

Chapitre 012 : + 9,5% par rapport aux prévisions du BP 2019

- Les postes suivants ont été intégrés au chapitre 012 :
 - Les moyens de remplacements des agents absents sur les services
 - Les effectifs repris de l'EISE sur l'exercice complet
 - Le maintien à effectif constant sur les autres services

Le total des dépenses du chapitre 012 se monte à 3 265 500 €.

Chapitre 65 : diminution de 7 % du fait de la fin des versements de subventions à l'EISE qui ont représentées en 2019 près de 120 000 €,

- Les participations aux syndicats du Grand Bassin de l'Hers, de l'aérodrome des Pujols, à l'Agence Ariège Attractivité, au SIVE, SIVOM, ...
- Le remboursement aux communes du l'ancien Contingent d'Action Sociale pour 226 880 €
- Contingents communaux versés au SDIS pour 409 505 €
- Poursuite des participations aux associations avec pour l'Office de Tourisme du Pays de Mirepoix, le Pays d'Art et d'Histoire, Mima, ...
- Les crédits pour les actions de fleurissement des communes.

Le total des dépenses du chapitre 65 se monte à 1 086 592 €.

Un virement à la section d'investissement est prévu pour 433 153 €. Les dépenses imprévues représentent une réserve de 519 900 €.

Les recettes de fonctionnement :

- Les produits de fiscalité proposés au vote, du FPIC et des allocations compensatrices ont été estimées dans l'attente des notifications. Le produit fiscal se base sur un taux et des bases constants avec une diminution de 100 000 € probable du fait de la mise en œuvre de la réforme sur la taxe d'habitation.
- Le montant estimé de la Dotation Globale de Fonctionnement à l'identique
- Les participations de l'État, du Département, de la Région, de l'Europe pour les projets de charte forestière, l'animation du PIG, atlas de la biodiversité, l'accueil France Services et autres projets en cours
- Les aides de la CAF, DDJS, et autres organismes pour les services Enfance Jeunesse, le centre social, le chantier d'insertion et autres actions mises en œuvre
- Les aides liées à la reprise des déchets et au tri
- Le loyer de la Gendarmerie, de la Maison de Santé, des logements sociaux, de la Maison d'Assistantes Maternelles
- Les recettes des régies de la piscine et des services d'accueil enfance-jeunesse

Tableau récapitulatif des Dépenses de Fonctionnement par chapitres :

Chapitre	Propositions de Crédits 2020
011 - Charges à caractère général	2 377 860,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 265 500,00 €
014 - Atténuations de produits	670 900,00 €
022 - Dépenses imprévues	519 900,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	433 153,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	178 225,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 086 592,00 €
66 - Charges financières	70 870,00 €
67 - Charges exceptionnelles	2 500,00 €
Dépenses de Fonctionnement (DF)	8 605 500,00 €

Tableau récapitulatif des Recettes de Fonctionnement par chapitres :

Chapitre	Propositions de Crédits 2020
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 698 585,02 €
013 - Atténuations de charges	501 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 500,00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	372 545,98 €
73 - Impôts et taxes	4 414 769,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 269 600,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	260 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	81 500,00 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00 €
Recettes de Fonctionnement (RF)	8 605 500,00 €

➤ **Section d'investissement :**

Les dépenses :

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes en prenant en compte le report des crédits des restes à réaliser et les propositions de crédits nouveaux.

Les opérations les plus significatives qui s'inscrivent dans ce budget d'investissement sont :

- l'élaboration du PLUI (bureaux d'études)
- la fin de l'étude de Signalétique d'Intérêt Local et l'opération de réalisation comprenant les parts communales pour les réglottes en opérations sous mandat
- les Fonds de concours à verser aux communes au titre des bâtiments historiques et des communes de moins de 200 habitants, des travaux dans les bâtiments d'accueil des ALAE et ALSH, ainsi que celui voté pour la voirie d'accès des locaux annexes et la participation à la réalisation d'un parking pour les équipements sportifs du lycée.
- Les travaux de voirie des communes et de la CCPM
- La seconde tranche de travaux de rénovation de la Piscine
- La 3^{ème} tranche des travaux d'aménagement locaux annexes
- L'extension et le réaménagement des locaux du bâtiment d'accueil France Services
- Les investissements pour la mise en œuvre de la Redevance Incitative (camion, colonnes enterrées, bacs, système d'accès individuels,...
- Les travaux de réhabilitation de l'ALAE de Lérans
- L'acquisition de la Maison d'Assistantes Maternelles
- Le remboursement du capital des prêts y compris le remboursement d'un prêt relais pour un montant de 900 000€.
- La subvention d'équilibre pour le Budget Annexe de la ZA du Rada

Les recettes :

Peuvent être citées :

- La DETR en soutien aux travaux de voirie et autres projets éligibles,
- Les subventions attendues pour les différents projets
- La prévision d'emprunt pour l'autofinancement des ateliers (200 000 €), de la piscine (385 000 €), de l'acquisition de la Maison d'Assistantes Maternelles (180 000 €) et les équipements du service de collecte des déchets pour 600 000 €.
- Le FCTVA

Tableau récapitulatif des Dépenses d'Investissement par chapitres et opérations :

Code Chapitre	Libellé Chapitre - Opération	RAR 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
20	Immobilisations incorporelles	66 271,44	59 000,00	125 271,44
204	Subventions d'équipements versées	31 223,82	1 070 000,00	1 101 223,82
21	Immobilisations corporelles	-	282 500,00	282 500,00
23	HORS OPERATIONS	4 920,00	30 000,00	34 920,00
23	TOTAL Dépenses des opérations	838 227,91	3 732 471,09	4 570 699,00
-	CONSTRUCTION SIEGE France service	3 612,00	510 000,00	513 612,00
-	CRECHE INTERCOMMUNALE	-	10 000,00	10 000,00
-	CHEMIN DE RANDONNEE	7 818,00	30 000,00	37 818,00
-	MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE	12 916,11	10 083,89	23 000,00
-	ACHAT MATERIEL	10 000,06	58 199,94	68 200,00
-	DECHETS	109 268,00	1 120 160,00	1 229 428,00
-	ZONE TOURISTIQUE DE LERANS	2 092,91	29 907,09	32 000,00
-	CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES	32 516,03	336 893,97	369 410,00
-	MAISON DE SANTE		10 000,00	10 000,00

-	GENDARMERIE	90 744,60		90 744,60
-	PISCINE	119 209,58	940 220,42	1 059 430,00
-	AMENAGEMENT LAC DE MONTBEL	3 534,22	10 005,78	13 540,00
-	VOIRIE CCPM 2018	26 516,40		26 516,40
-	VOIRIE CCPM 2019	420 000,00		420 000,00
-	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE		247 000,00	247 000,00
-	VOIRIE CCPM 2020		420 000,00	420 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 097 600,00	1 097 600,00
020	Dépenses imprévues		419 500,00	419 500,00
45	Opérations sous mandat	863 608,30	685 770,44	1 549 378,74
040	Opérations d'ordre		7 500,00	7 500,00
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 804 251,47	7 387 341,53	9 188 593,00

Tableau récapitulatif des Recettes d'Investissement par chapitres et opérations :

Code Chapitre	Libellé Chapitre - Opération	RAR 2019	Crédits nouveaux	Total 2020
13	Subventions d'investissement	1 423 378,12	1 370 538,02	2 793 916,14
16	Emprunts et dettes assimilées		1 377 000,00	1 377 000,00
10	FCTVA		769 433,35	769 433,35
45...	Opérations pour compte de tiers	1 400 084,16	685 770,44	2 085 854,60
021	Virement de la section de fonctionnement		433 153,00	433 153,00
040	Amortissements		178 225,00	178 225,00
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 823 462,28	4 850 119,81	7 637 582,09
	EXCEDENT REPORTE			1 551 010,91
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			9 188 593,00

Détails des opérations				
	CONSTRUCTION SIEGE		330 300,00	330 300,00
	DECHETS	14 800,00	1 072 468,00	1 087 268,00
	CONSTRUCTION SERVICES TECHNIQUES	189 967,98	326 000,02	515 968,00
	GENDARMERIE	51 856,63		51 856,63
	PISCINE	678 866,00	435 000,00	1 113 866,00
	VOIRIE CCPM 2017	19 618,00	-	19 618,00
	AMENAGEMENT LAC DE MONTBEL	86 549,55	25 900,00	112 449,55
	VOIRIE CCPM 2018	83 839,37		83 839,37
	VOIRIE CCPM 2019	105 000,00		105 000,00
	SIGNALETIQUE TOURISTIQUE	3 384,00	164 990,00	168 374,00
	VOIRIE CCPM 2020	-	185 380,00	185 380,00
	TOTAL RECETTES DES OPERATIONS	1 233 881,53	2 540 038,02	3 773 919,55

Après avoir donné toutes les explications nécessaires, Monsieur le Président fait procéder au vote de chacun des chapitres et opérations.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

Approuve la proposition du budget selon les résultats des différents votes suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Pour les chapitres : 011, 012, 014, 022, 023, 042, 65, 66, 67

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes

Pour les chapitres : 013, 042, 70, 73, 74, 75, 77

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Section d'investissement :

Dépenses

Hors opération vote par chapitre : 020, 040, 16, 204, 20, 21, 23

Opérations d'équipement : n°10, 11, 12, 20, 22, 24, 25, 26, 28, 34, 36, 39, 40 et opérations pour compte de tiers

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes

Hors opération vote par chapitre : 021, 040, 10, 13, 16

Et opérations pour compte de tiers

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

25. Budget Annexe de la ZA du RADA

Ce budget intègre, outre les frais réguliers, la vente de terrains sur la zone de l'Arbre Blanc et la zone du Rada. Cela comprend pour la zone de l'Arbre Blanc la cession en cours du lot 8 dont la signature de l'acte est imminente, et le lot 9c dont le sous seing privé est signé.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des dépenses et recettes prévues au Budget Annexe de la ZA du Rada.

L'équilibre prévisionnel est réalisé grâce à une subvention du budget général et les ventes de terrains.

Les prévisions de dépenses réelles pour l'année se répartissent comme suit :

Travaux :	30 000 €
Eau et autres fournitures :	1 000 €
Taxes Foncières :	8 000 €
Arrondi de TVA :	1 €

Fonctionnement		
Chapitre	Dépenses (DF)	Prévisions 2020
011	Charges à caractère général	39 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1,00 €
023	Virement à la section d'investissement	903 233,60 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 426 770,67 €
	TOTAL - DF	2 377 005,27 €

Chapitre	Recettes (RF)	Prévisions 2020
002	Excédent de fonctionnement reporté	406 696,18 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	492 976,00 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	8 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 469 333,09 €
	TOTAL - RF	2 377 005,27 €

Investissement		
Chapitre	Dépenses (DI)	Prévisions 2020
001	001 - Solde d'exécution	1 456 976,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 469 333,09 €

	TOTAL - DI	2 926 309,09 €
--	-------------------	-----------------------

Chapitre	Recettes (RI)	Prévisions 2020
16	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	596 304,82 €
040	<i>Opérations d'ordre entre sections</i>	1 426 770,67 €
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	903 233,60 €
	TOTAL - RI	2 926 309,09 €

Après avoir donnée toutes les explications nécessaires, Monsieur le Président donne lecture du budget et fait procéder au vote de chacun des chapitres.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de son Président et après en avoir délibéré :

Approuve la proposition du budget annexe selon les résultats des différents votes suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses

Pour les chapitres : 023, 011, 65, 043, 042

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes

Pour les chapitres : 002, 70, 043, 042

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Section d'investissement :

Dépenses

Hors opération vote par chapitre : 001, 040

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

Recettes

Hors opération vote par chapitre : 021, 040, 16

Et opérations pour compte de tiers

Pour : 41 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h45.